

Position paper **Marie Arena**, Présidente du Groupe S&D
Commission des Affaires étrangères (AFET)

I- Un parcours politique guidé par les enjeux migratoires et le respect des droits fondamentaux

Plusieurs années se sont écoulées depuis les propositions initiales de la Commission en septembre 2020¹, et la création d'un nouveau Pacte sur la Migration et l'Asile permet d'envisager **un renouveau politique pour l'Europe** en termes de politiques migratoires. Cette directive retour porte en elle **un espoir**, celui d'une Europe **solidaire** qui apporte **des réponses humaines à des crises internationales complexes**.

En ma qualité de **Présidente du groupe S&D**², il me tient à cœur de promouvoir une politique européenne qui incarne des valeurs **sociales, humaines, environnementales et démocratiques**. Forte de mes dix années consécutives en tant que députée européenne, je porte les couleurs du Parti socialiste belge, suivant une tradition de **défense des droits**, d'**équité** et de **justice sociale**. Ces valeurs sont celles portées par le **S&D** pour cette directive retour.

Ancienne présidente de la sous-commission des Droits de l'Homme (DROI), je garde comme priorité la défense et le respect **des droits et des libertés fondamentales**³, notamment les droits des migrants⁴, des LGBTQIA+, des femmes et des enfants⁵. Mon engagement transparaît aussi à travers mes fonctions actuelles au sein de la Commission des affaires étrangères (AFET), pour laquelle je mène des initiatives concrètes comme la **publication de rapports accompagnés d'enquêtes et de missions de terrain**⁶, soulignant mon engagement envers les droits humains à **l'échelle mondiale**. J'insiste particulièrement sur ce point, car je m'engage à maintenir un niveau de vigilance élevé afin que **les droits humains soient au centre**, tant de la **politique étrangère européenne** que de ses instruments et de ses programmes. Depuis 2015, la gestion chaotique de la crise migratoire nous a rappelé une chose : **la solution à cette crise est européenne**, humaine, solidaire et **prend compte de la réalité politique** des Etats membres et tiers.

Ma mission politique est donc ancrée dans la construction d'une **Europe socialement responsable et écologiquement durable**. En tant que leader du groupe **S&D**⁷, je m'efforce de **libérer l'Europe des intérêts privés**, en favorisant une vision plus ouverte, inclusive et respectueuse des droits humains. Cette vision, nous la partageons avec les **ONG du Front Commun** et les groupes politiques des **Verts** et **The Left**. Le **groupe S&D**, par sa représentation significative au sein du Parlement européen, possède la **légitimité** et les **compétences** nécessaires pour intervenir dans la négociation de la directive retour. **Notre implication politique** dans les différentes Commissions (LIBE, DROI, AFET) et notre engagement **en faveur des droits humains** sont autant de preuves de notre aptitude à contribuer de manière cohérente et pertinente à cette discussion cruciale. Les enjeux de cette directive recouvrent de larges secteurs, et **le deuxième plus grand groupe du Parlement** est prêt à soutenir ses valeurs⁸ durant les négociations, quel que soit le sujet et le domaine abordé.

II- Une volonté affirmée de construire un pacte migratoire solidaire et harmonisé au niveau européen et international

Mon objectif est d'assurer que la politique migratoire de l'Union européenne reste **en harmonie avec ses engagements internationaux**, y compris les conventions sur les droits de l'homme et les droits des réfugiés. C'est pour cela que mon engagement **ne se limite pas aux frontières européennes**, mais s'étend aux relations avec le Maghreb, l'Union du Maghreb arabe, l'Union pour la Méditerranée, et les États d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP). Ces régions jouent un rôle essentiel dans le paysage mondial, et notre dialogue avec elles doit **dépasser le simple aspect économique**. Les flux migratoires ont des **répercussions économiques significatives**, tant en termes d'**opportunités que de défis**. C'est pourquoi, la crise migratoire actuelle peut être une opportunité pour l'Union européenne de **renforcer sa coopération** avec les **pays d'origine et de transit**, créant ainsi des partenariats mutuellement bénéfiques. De plus, une politique migratoire éclairée peut contribuer à résoudre les défis liés à la main-d'œuvre, **stimulant la croissance économique de manière durable**⁹.

¹ Règles de l'UE en matière d'asile et de migration

<https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/eu-migration-policy/eu-migration-asylum-reform-pact/>

² S&D qui sommes-nous? <https://www.socialistsanddemocrats.eu/fr/who-we-are>

³ OHCHR (DUDH) <https://www.ohchr.org/fr/universal-declaration-of-human-rights>

⁴ Art. 18 sur le droit d'asile

<https://www.google.com/url?q=https://fra.europa.eu/fr/eu-charter/article/18-droit-dasile%23~:text=%3DDans%2520l%27exercice%2520du%2520contr%25C3%25B4l%2520de%2520leur%2520situation%2520juridique&sa=D&source=docs&ust=1700676024284682&usq=AOvVaw3iRuFL8iB6DASapBJUvOIm>

⁵ Convention relative aux droits de l'enfant <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child>

⁶ Site Marie Arena (rapports) <https://mariearena.eu/>

⁷ Rapport activité S&D https://www.socialistsanddemocrats.eu/sites/default/files/S%26D_activity_report_7_december_2018_FR.pdf

⁸ Communiqué S&D BWS <https://bws-game.eu/wp-content/uploads/2023/10/communiqu%C3%A9-S-D.pdf>

⁹ Impact positif migrants stats <https://www.iom.int/fr/news/de-nouvelles-statistiques-migratoires-en-italie-revelent-l'impact-positif-des-migrants>

Si j'ai choisi de faire partie de la **Commission des affaires étrangères**, c'est avant tout parce que l'Europe doit rester attachée à son **multilatéralisme** et se concentrer sur la **coopération internationale**. Nous devons œuvrer au **renforcement du dialogue** et de la **compréhension** entre grands États, sans quoi il sera impossible de **gérer les crises internationales futures**. Nous devons continuer de **travailler ensemble** dans une **approche constructive**, fondée sur une stratégie à **long terme, stable** et **pacifique**. **La sécurité et la prospérité de l'Europe** dépendent de celles de ses partenaires africains, il me semble dès lors primordial de participer à la lutte contre les causes profondes de la migration en apportant une aide humaine, économique et sociale aux Etats tiers. En contrepartie, ces derniers devront accepter le principe de **reconnaissance mutuelle**¹⁰. Le **principe de solidarité** qui doit guider cette directive retour, plus que de s'étendre à l'extérieur de nos frontières, devra **guider les Etats membres**. En effet, une **coopération** accrue sera nécessaire **pour répondre aux défis futurs**, et l'instauration d'une réelle entente et organisation européenne sont essentielles pour construire **un avenir commun stable et humain**. La situation actuelle en Méditerranée, marquée par des **tragédies humaines**¹¹, requiert une réponse à la hauteur de **nos valeurs morales**.

En termes de défis futurs, il faut également **aborder avec précaution l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA)** aux frontières, en garantissant qu'elle **respecte pleinement les droits fondamentaux des individus**. Au sein du groupe **S&D**, nous serons particulièrement attentifs aux **aspects liés à l'éthique** et à la **protection des droits humains et individuels** dans le contexte de l'IA et nous serons **intransigeants** sur ces points.

III- Les ambitions du S&D pour la directive retour du Pacte Asile et Migration

Enjeux	Recommandations	Objectifs
Risque de fuite	Article 6 : suppression des points c et f), introduire le fait que le risque de fuite est toujours "présumé" jusqu'à ce que la fuite soit effective. Les points m), n) et o) sont des signes notables du risque de fuite tandis que les autres constituent des indicateurs laissant présager, mais ne suffisent pas à justifier la rétention.	Définir le risque de fuite de façon graduelle afin de prendre en compte la notion d'indicateurs et de facteurs révélant l'intention réelle de fuir.
Protection des personnes vulnérables	Art.3 alinéa 9 Conformément aux différents rapports des ONG (Pour La Solidarité, La Cimade, Greenpeace), il est nécessaire de redéfinir les contours des personnes vulnérables en y incluant les LGBTQIA+, les réfugiés climatiques...	Garantir le respect de l'intégrité des personnes et s'adapter aux réalités sociales, économiques et politiques des Etats tiers et des demandeurs d'asile.
Protection des mineurs non-accompagnés et intérêt supérieur de l'enfant	Art.14/19/22 Définir et préciser l'intérêt supérieur de l'enfant, interdire la possibilité de mise en rétention d'un mineur comme recommandé par la Convention relative aux droits de l'enfant. Si rétention car menace pour la sécurité nationale, garantir l'accès à l'éducation quelque soit la durée de la rétention, qui ne devrait pas excéder 15 jours. Garantir l'accompagnement par les services sociaux du pays dans lequel le mineur se trouve, l'accès à l'information et l'informer de la possibilité de se faire accompagner dans ses démarches par des associations compétentes. Inclure le cas de mineurs dans le cas des situations d'urgence.	Garantir les droits fondamentaux des mineurs et des conditions de rétention saines, qu'ils soient accompagnés ou non et éviter systématiquement leur enfermement. Si pas d'autre choix possible, garantir la poursuite de leur éducation, leur accès aux divertissements, et faciliter le contact avec les acteurs de la société civile.
Garanties procédurales respectueuses des droits fondamentaux	Chapitre IV Nous préconisons des voies de recours effectives, ainsi qu'une liste de pays sûrs, et des délais raisonnables. Un trop court délai de recours empêche	Garantir la protection juridictionnelle posée à l'article 47 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE ¹² , selon lequel les

¹⁰ Principe de reconnaissance mutuelle
[https://e-justice.europa.eu/358/FR/mutual_recognition_of_protection_measures#:~:text=Le%20r%C3%A8glement%20\(UE\)%20n%C2%B0.de%20mesure%20de%20droit%20civil](https://e-justice.europa.eu/358/FR/mutual_recognition_of_protection_measures#:~:text=Le%20r%C3%A8glement%20(UE)%20n%C2%B0.de%20mesure%20de%20droit%20civil).

¹¹ Article Liberation nombre de décès
https://www.liberation.fr/international/afrique/nouveau-record-de-deces-de-migrants-en-mediterranee-une-crise-persistante-et-intolérable-20230412_LHBN6BYY65DYNMCGS4YPCBYAZQ/

¹² Droit à un recours effectif
<https://fra.europa.eu/fr/eu-charter/article/47-droit-un-recours-effectif-et-accéder-un-tribunal-impartial#:~:text=Toute%20personne%20a%20droit%20r%C3%A0%20faire%20conseiller%20d%C3%A9fendre%20et%20repr%C3%A9senter>.

	l'exercice du droit au procès équitable. Les Etats doivent s'assurer que les procédures existantes soient fonctionnelles, sans obstacles qui pourraient porter atteinte à cette effectivité. Les voies de droit doivent pouvoir être raisonnablement utilisées. Le respect des droits fondamentaux passe également par l'inscription d'une durée de rétention plus courte.	États membres établissent les voies de recours nécessaires pour assurer une protection juridictionnelle effective dans les domaines couverts par le droit de l'UE. (Avant d'être inscrit, ce principe a été dégagé par la CJCE dans l'arrêt Johnston de 1986.)
Une approche humanitaire	Nous préconisons un volet (financier comme institutionnel) sur le sauvetage en mer conformément aux recommandations de SOS Méditerranée et de Sea Watch ainsi qu'une liste de pays sûrs au niveau européen.	Il s'agit ici de préserver les droits humains et de garantir un contrôle à posteriori dans le suivi des retours. Nous prônons aussi au maximum l'instauration d'agences de contrôle ainsi que la participation de la société civile. Et, nous réfléchissons à des mesures plus souples quant à la délivrance de visas humanitaires ¹³ .
Utilisation de l'IA	Chapitre VII Demandée par les Etats Membres, l'intelligence artificielle doit être utilisée dans un cadre strict ¹⁴ . Elle doit être produite et diffusée uniquement par des entreprises européennes, et les données stockées ¹⁵ sur le territoire européen. Des formations régulières doivent être dispensées aux agences européennes et gardes frontières qui en font usage ; une assermentation de l'UE doit être dûment exercée pour tous les agents utilisant l'IA. L'utilisation dans un cadre répressif doit être proscrite et les décisions en ce qui concerne la délivrance des visas d'asile / de séjour doivent systématiquement être faites par des personnes physiques. Les technologies de détection émotionnelle et de reconnaissance faciale doivent être interdites, et les données biométriques accessibles uniquement aux autorités des États Membres chargées du traitement des données.	Utiliser l'IA dans un but de faciliter les procédures administratives et réduire les délais des démarches de demande d'asile, ainsi que faciliter la récolte de données au niveau européen, mais jamais dans un but répressif ou discriminatoire. Les acteurs utilisant l'IA doivent pouvoir prendre une décision éclairée et l'humain doit toujours avoir le dernier mot. Les données alimentant les IA ne doivent pas être discriminantes, ni contenir des biais sociaux, religieux ou de genre ¹⁶ . L'usage de technologies d'Intelligence Artificielle doit être strictement encadré, et son impact écologique clairement défini.
Améliorer la coopération européenne et internationale	Art. 8 afin de mieux prendre en compte l'intégralité des exigences de la directive, et d'endiguer les causes profondes de l'immigration, il faut que l'UE coopère davantage avec ses agences et les organisations internationales (ex : OIM, Frontex ou Agence sur l'Asile) et apporte une aide réelle aux Etats tiers. Il est nécessaire de revoir les accords qui nient les droits humains ¹⁷ .	Prévenir les causes profondes des migrations et garantir le respect des droits humains sur et en dehors du territoire européen, ainsi que durant toute la procédure retour et à postériori. Redéfinir le rôle et le statut des agences européennes, créer une agence de contrôle ou de suivi ainsi que favoriser la mise en place de mécanismes de surveillance avec des ressortissants européens et des Etats tiers.
Exigence européenne	Le S&D souhaite exclure les entreprises non-européennes du développement de technologies en matière de politiques d'asile et migration. De même, les données devront être stockées systématiquement et exclusivement sur le territoire européen, conformément au RGPD.	Garantir la protection des données individuelles sensibles, favoriser la souveraineté numérique européenne, prévenir les abus, engager la responsabilité sociale des entreprises et renforcer la coopération européenne.

Parce que **la sécurité, n'aura pas raison de notre humanité**, portons les valeurs européennes au cœur de cette directive retour. Elle sera **sociale, humaine, démocratique et solidaire**, et le **S&D** continuera de se battre en ce sens !

¹³ RGPD europe [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/ATAG/2018/628308/EPRS_ATA\(2018\)628308_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/ATAG/2018/628308/EPRS_ATA(2018)628308_FR.pdf)

¹⁴ Règlement sur la protection des données <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32016R0679>

¹⁵ Rapport sur la mise en oeuvre du RGPD (protection des données) https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0111_FR.html

¹⁶ Risque IA droits fondamentaux <https://www.vie-publique.fr/en-bref/284824-intelligence-artificielle-un-risque-pour-les-droits-fondamentaux>

¹⁷ S&D réexamen accord UE Tunisie

<https://www.socialistsanddemocrats.eu/fr/newsroom/eurodeputes-sd-lue-doit-reexaminer-laccord-sur-limmigration-conclu-avec-la-tunisie-il-ne>